

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François

### Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
<b>MESURES VISANT L'ENSEMBLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>						
1	Publiciser les réalisations des municipalités et des ICI qui visent une meilleure gestion des matières résiduelles via un article dans le journal « Facteur Vert ».	En 2021, en plus des publications Facebook de la MRC, la publicisation des réalisations en GMR s'est fait également via une section dans la « MRC EN ACTION », soit une page réservée à chaque mois dans les journaux locaux.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	La publication du journal « Facteur Vert » a été abolit en 2020.
2	Créer une banque d'articles de sensibilisation sur les sujets reliés à la gestion des matières résiduelles et la partager avec les municipalités et les organismes pour diffusion.	Chaque semaine durant l'année 2021, la <i>Régie de récupération de l'Estrie</i> (Récup Estrie), dont est membre la MRC, a publié sur son compte Facebook un article de sensibilisation sur la GMR destiné à tous les citoyens de la MRC. De plus, en 2021, les articles publiés sur Facebook et dans la « MRC EN ACTION » ont été transmis aux municipalités et autres organismes du territoire.	MRC du VSF	En continu	En cours	
3	Organiser une rencontre annuelle avec les directeurs généraux des municipalités afin d'échanger sur la gestion des matières résiduelles au niveau municipal.	En 2021, étant donné le contexte sanitaire, une seule rencontre avec les directeurs généraux des municipalités a eu lieu par visioconférence le 11 mars. Lors de cette rencontre, un suivi a été effectué sur le projet de gestion responsable du polystyrène et le lancement de la démarche de révision du PGMR a été abordée.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
4	Maintenir le projet d'escouade verte et encourager les municipalités à y participer.	Durant l'été 2021, six (6) municipalités ont participé au projet d'escouade verte, soit Maricourt, Saint-Denis-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Stoke, Valcourt et Windsor. Les mandats consistaient principalement à effectuer des inventaires sur les pratiques en gestion des matières résiduelles et à animer des activités de sensibilisation dans les camps de jour ou lors de journées spéciales.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
5	Mettre à jour le « <i>Bottin des récupérateurs du Val-Saint-François</i> » et développer la version électronique.	Dans le cadre de la refonte de son site web, un outil de recherche a été ajouté afin d'informer les citoyens sur les endroits où déposer leurs matières résiduelles. Cet outil remplace la version électronique du bottin des récupérateurs qui était prévu initialement.	MRC du VSF	2018	Complétée	

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François

### Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
6	Inscrire la MRC à l'attestation « <i>ICI on Recycle</i> » et encourager les municipalités et autres ICI à adhérer.	La MRC relancera les démarches pour s'inscrire au nouveau programme de reconnaissance « <i>ICI on recycle +</i> ».	MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure sera réalisée en 2022.
7	Faire connaître aux ICI et aux entrepreneurs en CRD les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	Des rencontres ponctuelles avec divers intervenants ont été organisées afin de les informer sur les mesures contenues dans le PGMR, notamment avec la nouvelle coordonnatrice en économie circulaire.	MRC du VSF	2019	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
8	Offrir un support aux ICI pour la gestion de leurs matières résiduelles.	Par le biais de l'organisme <i>Addere Services-conseils</i> , la MRC offre aux ICI de son territoire une aide financière pour un service d'accompagnement qui vise à améliorer leur gestion de leurs matières résiduelles. En 2021, cinq (5) entreprises ont bénéficié d'une aide financière. De plus, depuis 2020, la MRC a adhéré au projet Synergie Estrie afin de favoriser l'économie circulaire entre les entreprises de la région.	MRC du VSF	2021	Complétée	
9	Rédiger une politique d'acquisition de biens basée sur le principe des 3RV-E et la consommation responsable et la faire adopter par la MRC et ses municipalités.	Les démarches ont débuté pour élaborer un guide d'approvisionnement local et responsable, en collaboration avec l'agente de développement agroalimentaire de la MRC.	MRC du VSF	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
10	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E auprès des écoles primaires et secondaires ainsi que des camps de jour et des centres pour personnes âgées.	Étant donné le contexte sanitaire, la tournée d'information auprès des écoles primaires et secondaires de la MRC prévue en 2021 a dû être annulée.	MRC du VSF	Annuel	Annulée	Si les conditions sanitaires le permettent, une nouvelle tournée d'information sera effectuée à l'automne 2022.
11	Encourager la tenue d'événements écoresponsables.	La MRC désire développer des outils afin d'encourager les organisateurs d'événements à mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles.	MRC du VSF	2023	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.
12	Publier les résultats des quantités de matières récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC dans le journal « Facteur Vert ».	Étant donné l'abolition du journal « Facteur Vert », les résultats annuels de chacune des municipalités en lien avec les différentes collectes effectuées sur le territoire en 2021 ont été présentés au conseil des maires de la MRC, remis à chaque municipalité et sont disponibles sur le site web.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François

### Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
13	Créer un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR avec des représentants des différents milieux.	Le 17 mars 2021, le conseil de la MRC a adopté une résolution afin de lancer le processus de révision du PGMR. Dans le cadre de cet exercice, un comité de révision du PGMR, formé de treize (13) représentants de différents milieux, ont été nommés. Trois (3) rencontres de ce comité ont eu lieu en 2021.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	Les mêmes membres du comité de révision du PGMR ont été invités à participer au comité de suivi du PGMR.
14	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus municipaux.	Le bilan des mesures du PGMR réalisées durant l'année 2021 a été déposé au conseil des maires du mois de février 2022.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	Le bilan des mesures du PGMR pour chaque municipalité a également été transmis à chacune d'elle.
15	Rédiger le rapport de suivi annuel du PGMR et réviser le PGMR cinq ans après son entrée en vigueur.	Le 20 octobre 2021, le conseil de la MRC a adopté un projet de PGMR révisé pour la MRC. Quant au rapport de suivi du PGMR pour l'année 2021, celui-ci a été adopté par le conseil des maires de la MRC le 18 mai 2022 de la MRC et transmis par la suite au MELCC.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	Les démarches de révision du PGMR se poursuivront en 2022.
16	Adopter une résolution pour demander au gouvernement d'obliger les ICI-CRD à fournir les données sur les matières résiduelles qu'ils produisent.	Pour avoir un portrait plus complet de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, la MRC adoptera une résolution afin de demander au gouvernement d'obliger les ICI à fournir l'information sur les matières qu'ils produisent.	MRC du VSF	2020	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
<b>MESURES VISANT LES MATIÈRES RECYCLABLES</b>						
17	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par Récup-Estrie.	Les articles de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles diffusés par Récup-Estrie sur son compte Facebook sont partagés par la MRC.	MRC du VSF	En continu	En cours	
18	Maintenir et promouvoir le service de prêt de bacs lors de la tenue d'évènements spéciaux.	En 2021, étant donné le contexte sanitaire, ce service n'a pas été utilisé. Par contre, de nouveaux bacs roulants ont été achetés pour remplacer ceux brisés et le service sera de nouveau offert en 2022.	MRC du VSF	En continu	En cours	
19	Maintenir le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables.	Étant donné que le contrat actuellement en vigueur se termine le 31 décembre 2021, la MRC a procédé à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables.	MRC du VSF	En continu	En cours	Un nouveau contrat d'une durée de trois (3) ans avec deux fois une année d'option a débuté le 1 <sup>er</sup> janvier 2022.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
20	Réévaluer le service de collecte sélective offert dans les multilogements afin d'améliorer la desserte et d'accroître la participation.	En 2021, plusieurs conteneur de 4 verges cubes ont été installés dans des ICI et des multilogements qui en ont fait la demande.	MRC du VSF	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
21	Planter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) dans les lieux publics et évaluer la possibilité d'implanter la troisième voie (matières organiques).	Neuf (9) îlots de récupération ont été installés le long de la piste cyclable au printemps 2018. Un (1) autre îlot à deux voies a également été ajouté à la cour municipale ainsi qu'un (1) autre dans le bâtiment de la MRC, à proximité de la salle de réunion.	Municipalités MRC du VSF	2018	Complétée	
22	Mettre en place un projet-pilote pour récupérer le polystyrène à l'écocentre régional du Val-Saint-François.	En plus du point de dépôt pour la récupération du polystyrène installé à l'écocentre régional en 2017, deux (2) autres points de dépôt ont été installés dans les municipalités d'Ulverton et de Stoke.	MRC du VSF	2017	Complétée	En 2022, la deuxième phase du projet de gestion responsable du polystyrène se mettra en place dans la MRC et se traduira par l'implantation de points de dépôt dans plusieurs municipalités du territoire.
23	Mettre en place un point de dépôt pour récupérer le verre à l'écocentre régional du Val-Saint-François et étudier les opportunités pour améliorer la gestion du verre dans la MRC.	Depuis novembre 2016, un point de dépôt pour le verre a été mis à la disposition des citoyens à l'écocentre régional de la MRC. En juillet 2019, cinq (5) autres points de dépôt ont été installés dans les municipalités de Racine, Richmond, Stoke, Valcourt et Windsor et le point de dépôt de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton a été cédé à la MRC. Au total, 290 tonnes de verre ont été récupérées en 2021.	MRC du VSF	2021	En cours	En 2022, un suivi sera fait afin de suivre l'évolution du règlement visant la modernisation de la consigne et de la collecte sélective et son impact sur la collecte actuelle du verre.
<b>MESURES VISANT LES MATIÈRES ORGANIQUES</b>						
24	Sensibiliser les citoyens sur la pratique de l'herbicyclage et de l'entretien écologique des pelouses via un article dans le journal « Facteur Vert » chaque printemps.	Le Facteur Vert a été aboli en 2020. La sensibilisation s'est plutôt fait via l'escouade verte ainsi que par des fiches d'information distribuées aux municipalités.	MRC du VSF	Annuel	En cours	
25	Offrir, dans toutes les municipalités de la MRC, un service de collecte porte-à-porte de matières organiques pour les secteurs résidentiels et les ICI assimilables au service municipal.	En 2021, quatorze (14) municipalités de la MRC participaient à la collecte des matières organiques. Au total, 2 884 tm de matières organiques ont été récupérées.	Municipalités MRC du VSF	2021	Complétée	

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du *PGMR* de la *MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
26	Pour les municipalités n'ayant pas implanté la collecte des matières organiques, implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire sur le territoire et suivi des résultats.	Les municipalités de Kingsbury, Maricourt, Melbourne Canton et Ulverton ont opté pour un programme obligatoire de compostage domestique.	Municipalités	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
27	Évaluer la pertinence de mettre en place une collecte spéciale de matières organiques auprès des gros générateurs.	En novembre 2020, la MRC a débuté un projet de collectes hivernales des matières organiques auprès des ICI du Val-Saint-François. Un circuit particulier a été implanté pour desservir les gros générateurs de façon hebdomadaire durant les mois d'hiver. Ce projet s'est poursuivi durant l'année 2021.	MRC du VSF	Annuel	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022 et la pertinence de maintenir ce projet sera évaluée durant cette même année.
28	Poursuivre les collectes spéciales de feuilles d'automne et d'arbres de Noël.	En janvier 2021, lors des collectes d'arbres de Noël, 563 arbres ont été récupérés sur le territoire de la MRC. Quant aux collectes de feuilles d'automne, elles ont permis de ramasser près de 10 163 sacs de feuilles.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
29	Développer un outil d'information sur les collectes spéciales d'arbres de Noël à remettre aux citoyens qui achètent un arbre de Noël par les sites de vente.	La MRC désire informer les citoyens qui achètent un arbre de Noël de la manière de le récupérer, en développant un outil d'information qui sera distribué par les sites de vente participants.	MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
30	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration et implanter les solutions retenues.	Dans le but de valoriser les boues issues des stations d'épuration municipales, la MRC désire évaluer les scénarios applicables.	MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
31	Mettre en place un programme municipal de vidange des fosses septiques dans les municipalités où il n'y en a pas avec obligation de valoriser les boues.	En 2021, neuf (9) municipalités géraient un programme de vidange des fosses septiques.	Municipalités	2021	Reportée	L'étude d'opportunité sur la mise en commun de la gestion des boues de fosses septiques a complétée en 2021 mais n'a permis d'obtenir aucun consensus sur la mise en place d'un programme géré par la MRC. Les programmes seront donc de responsabilité municipale.
32	Transmettre annuellement à la MRC l'information sur la gestion des boues municipales.	Afin d'avoir un portrait complet de la gestion des boues municipales sur son territoire, la MRC élaborera un questionnaire qui sera rempli par les municipalités chaque année.	Municipalités	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
33	Évaluer la possibilité d'implanter une installation de traitement des matières organiques lorsque les quantités récupérées seront suffisantes.	En fonction des coûts et de la quantité de matières organiques à traiter, la MRC évaluera la pertinence d'implanter une installation de traitement sur son territoire.	MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
<b>MESURES VISANT LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)</b>						
34	Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction.	Un outil sera confectionné pour informer les citoyens sur les endroits où ils peuvent se départir de leurs résidus de CRD pour que ceux-ci soient valorisés.	Municipalités MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
35	Évaluer la possibilité d'obliger la valorisation des résidus de CRD dans les règlements municipaux.	Une analyse sera faite pour déterminer la pertinence d'obliger la valorisation des résidus de CRD.	Municipalités MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
36	Maintenir les services de l'écocentre régional et de l'écocentre occasionnel de Valcourt.	L'écocentre régional a été ouvert du 28 avril 2021 au 27 novembre 2021 tandis que l'écocentre occasionnel de la zone de Valcourt s'est tenu à onze (11) reprises durant la saison 2021..	MRC du VSF	Annuel	Complétée	



## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François

### Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
37	Collaborer à la tenue d'écocentre d'un jour mis en place par les municipalités.	La MRC a collaboré aux deux écocentres d'un jour organisés par la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, qui se sont tenus les 29 mai et 28 septembre 2021.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
38	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de briques et d'asphalte dans les contrats municipaux.	La MRC rédigera un modèle de clause qui sera proposé aux municipalités afin que les résidus de béton, de briques et d'asphalte soient valorisés dans les contrats municipaux.	Municipalités MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
<b>MESURES VISANT LES ENCOMBRANTS</b>						
39	Adopter une réglementation pour limiter le nombre de collectes d'encombrants à un maximum de trois collectes par année.	Afin d'encourager les citoyens à valoriser leurs encombrants, le nombre de collectes d'encombrants sera limitée à trois par année. En 2021, toutes les municipalités ont adopté un règlement limitant le nombre de collectes d'encombrants à une (1), deux (2) ou trois (3) par année.	Municipalités	2021	Complétée	
40	Évaluer les scénarios afin que les encombrants ramassés lors des collectes municipales soient valorisés et mettre en place la solution retenue.	La MRC évaluera les différentes solutions qui permettraient de valoriser les résidus encombrants qui sont ramassés lors des collectes municipales.	Municipalités MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.
<b>MESURES VISANT DES MATIÈRES SPÉCIFIQUES</b>						
41	Adopter une résolution afin de suggérer au gouvernement, des produits à intégrer prioritairement dans la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	Le 20 avril 2016, la MRC a adopté une résolution afin de demander au Ministre du MELCC de soumettre les plastiques agricoles ainsi que les matelas et meubles remboursés à la responsabilité élargie des producteurs.	MRC du VSF	Annuel	Reportée	Une autre résolution devrait être adoptée par la MRC en 2022.
42	Développer le réseau de points de dépôt entre autres pour les TIC, les RDD et les textiles.	Afin d'offrir une plus grande accessibilité aux citoyens, la MRC désire, en collaboration avec les municipalités, développer de nouveaux points de dépôt entre autres pour les TIC, les RDD et les textiles.	Municipalités MRC du VSF	2021	Reportée	Cette mesure est reportée en 2022.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du *PGMR* de la *MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
43	Poursuivre le « Programme pour l'achat de couches lavables ».	Durant l'année 2021, 28 familles ont bénéficié d'une subvention pour financer une partie de l'achat de couches lavables. Afin d'inciter l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables, la MRC a également mise en place un nouveau programme, lequel a permis l'octroi d'une subvention à 35 participants du territoire.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
44	Maintenir les collectes annuelles de résidus domestiques dangereux.	En 2021, les trois (3) collectes de résidus domestiques dangereux ont eu lieu le 15 mai dans la zone de Windsor, ainsi que les 18 et 25 septembre dans les zones de Valcourt et Richmond, avec la participation des différents partenaires et bénévoles.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
45	Évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC.	En 2021, la collecte des plastiques agricoles était effectuée dans dix (10) municipalités de la MRC. À ces municipalités s'ajoutent celles de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et d'Ulverton, qui n'ont pas embarqué dans la collecte de la MRC mais qui poursuivent leur propre collecte. Au total, ce sont 89 tonnes de plastique qui ont été récupérées en 2021.	MRC du VSF	Annuel	En cours	
46	Vérifier la possibilité que l'écocentre régional devienne partenaire de l'organisme AgriRécup pour la récupération des contenants vides de pesticides et de fertilisants provenant du secteur agricole.	La MRC aimerait, par le biais de son écocentre régional, devenir partenaire avec l'organisme <i>AgriRécup</i> afin de permettre aux agriculteurs d'y apporter leurs contenants vides de pesticides et de fertilisants.	MRC du VSF	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
47	Adopter une réglementation municipale pour interdire de mettre les matières suivantes dans le bac à déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matières recyclables acceptées dans la collecte sélective;</li> <li>• Matières organiques;</li> <li>• Bois.</li> </ul>	Afin de se conformer à l'obligation gouvernementale visant à interdire les matières recyclables, les matières organiques et le bois, un modèle de règlement sera proposé aux municipalités.	Municipalités Municipalités Municipalités	2021 2021 2021	Reportée Reportée Reportée	Cette mesure sera reportée en 2023.
48	Adopter des mesures d'acquisition de connaissances sur les quantités de résidus d'activités municipales.	Un questionnaire sera envoyé aux municipalités pour connaître les quantités de résidus de balayage, abrasifs et autres produits du même type qu'ils produisent chaque année.	MRC du VSF	2020	Annulée	



## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC du Val-Saint-François Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
<b>MESURES VISANT LES DÉCHETS</b>						
49	Effectuer une caractérisation des matières envoyées à l'élimination afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement.	Une fois l'ensemble des mesures mises en place, l'analyse de la composition de déchets permettra de déterminer les matières problématiques et d'orienter les prochaines actions.	MRC du VSF	2021	Annulée	
50	Adopter une réglementation pour limiter la quantité de déchets ramassés lors des collectes d'ordures à un bac roulant (360 litres).	Afin d'inciter les citoyens à utiliser les différents services de récupération à leur disposition, la collecte des déchets sera limitée à un bac roulant par collecte. En 2021, les municipalités de Bonsecours, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Stoke et Val-Joli avait une telle réglementation en vigueur et d'autres municipalités envisagent de le faire.	Municipalités	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
51	Maintenir la collecte municipale des déchets actuellement offerte sur le territoire de la MRC.	La collecte municipale des déchets dessert tous les secteurs résidentiels de la MRC.	Municipalités	En continu	En cours	
52	Évaluer la pertinence de réduire la fréquence des collectes municipales de déchets.	En 2021, douze (12) municipalités avaient une fréquence de collectes des déchets dans leur municipalité de moins de 26 collectes par année.	MRC du VSF	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
53	Évaluer la possibilité d'octroyer un seul contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire.	En 2019, les résultats de l'étude sur la mise en commun de la collecte des déchets ont été présentés aux élus de la MRC. Même si les résultats ne faisaient pas ressortir un consensus au sein des municipalités, les élus ont demandé de poursuivre les démarches afin d'avoir une idée des économies que la mise en commun pourrait représenter.	MRC du VSF	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2022.
54	Effectuer le suivi et la surveillance de la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de la MRC	La SGMR assure le suivi et la surveillance des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de façon rigoureuse.	SGMR	En continu	En cours	

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du *PGMR* de la *MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2021

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
55	Adopter un règlement afin de limiter à 10 000 t/an l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.	Le 21 décembre 2016, la MRC a adopté le règlement 2016-06 limitant la mise en décharge ou l'incinération, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, pour toute période courue du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre d'une année donnée, à une quantité maximale de 10 000 t/an de matières résiduelles.	MRC du VSF	2016	Complétée	
<b>MESURES HORS PGMR</b>						
	Adopter un règlement bannissant les sacs de plastique à usage unique dans tous les commerces de la MRC.	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2020, il est interdit d'offrir, vendre, distribuer ou mettre à la disposition des consommateurs tout sac d'emplettes constitué de plastique ou tout sac d'emplettes compostable.	Municipalités MRC du VSF	2020	Complétée	En 2021, en raison du contexte sanitaire, le suivi de l'application de ce règlement n'a pas été effectué de façon très rigoureuse. Une relance sera faite auprès des commerçants en 2022.